



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Unité Départementale du Rhône

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Villeurbanne, le 13 janvier 2021

Affaire suivie par : Magalie ESCOFFIER
Tél. : 04 72 44 12 11
Courriel : magalie.escoffier@developpement-durable.gouv.fr
Référence : UD-R-SSDAS-21-10-ME

OBJET : *Visite d'inspection du 15 décembre 2020*
P. J. : Copie du rapport d'inspection

Madame, Monsieur,

L'inspection des installations classées a réalisé une visite d'inspection de votre établissement situé sur la commune de Vindry-sur-Turdine.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du rapport que je transmets à monsieur le préfet du département du Rhône.

Cette visite d'inspection a donné lieu à des observations.

Je vous saurai gré de bien vouloir me tenir informé, dans un délai maximum d'un mois, des suites que vous donnerez à cette visite d'inspection en fournissant un plan d'actions visant à répondre aux observations formulées. Ce plan d'actions devra respecter les délais mentionnés dans le rapport ci-joint.

Sauf réserve de votre part motivée sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L.125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le rapport de contrôle joint au présent courrier sera publié sur le site Internet Georisques.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

l'inspectrice de l'environnement

**Monsieur le directeur
Société BOIRON
2 avenue de l'Ouest lyonnais
69510 MESSIMY**